



FORMATION CACES® R.489

Conduite de Chariots Automoteurs de manutention à conducteur porté

(Conforme à la recommandation CNAM – R 489)

PUBLIC VISÉ

Tout personnel destiné à la conduite des Chariots Automoteurs de Manutention à Conducteur Porté et possédant les aptitudes physiques requises.

PRÉ REQUIS

- ✓ Aptitude médicale pour la conduite.
- ✓ Être âgé de 18 ans minimum (sauf dérogation).

DURÉE

Nous consulter.

LIEU

Nous consulter

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous consulter.

EQUIPEMENTS STAGIAIRES

- ✓ Prévoir des chaussures de sécurité ou bottes de chantier, gants et gilets haute visibilité (jaune ou orange).
- ✓ Suivant les différents exercices, peut être demandé :
Un casque et des protections individuelles contre le bruit, cela sera inscrit sur la convocation de formation.

Objectifs

- ✓ Situer le rôle et les obligations des différents acteurs externe et interne en matière de prévention, en respectant la réglementation en vigueur.
- ✓ Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans des conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de vérification qui sont de leur ressort.
- ✓ Réaliser les adéquations face aux différentes situations.

Moyens pédagogiques

- ✓ Démonstration
- ✓ Apprentissage et mise en application.
- ✓ Livret remis aux stagiaires.

Contexte réglementaire

- ✓ Arrêté du 02/12/98.
- ✓ Recommandation R 489 de la CNAM.

Moyens techniques

- ✓ Ordinateur.
- ✓ Vidéoprojecteur.
- ✓ Support de formation.
- ✓ Matériel pédagogique (Plots, ...).
- ✓ Espace d'évolution permettant de répondre à la recommandation de la CNAM R489.
- ✓ Chariots Automoteurs de manutention à Conducteur Porté.

Moyens d'encadrement

- ✓ Formateur en Chariots Automoteurs de Manutention à Conducteur Porté ou spécialisé sur cette thématique.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- ✓ Feuille d'émargement.
- ✓ Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation.
- ✓ Évaluation des compétences pour la conduite en sécurité de Chariot automateur à conducteur porté.
- ✓ Attestation de fin de formation.
- ✓ Modèle d'autorisation de conduite à compléter par l'employeur « après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation ».



PROGRAMME

FORMATION préalable aux autorisations de conduite R.489

Formation Théorique

Réglementation

- ✓ Les rôles des différentes instances et organismes de prévention : DREETS, CARSAT, médecine du travail, contrôle technique...
- ✓ Les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et la responsabilité qui en découle.

Classification et technologie :

- ✓ Les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leur utilisation courante et leur limite d'utilisation,
- ✓ Les différents organes, leur technologie et leur fonction : groupe propulseur, circuit hydraulique, ensemble élévateur, équipement porte-charge...
- ✓ Le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité : coupe-circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation...

Sécurité :

- ✓ La signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.
- ✓ Les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur.
- ✓ Les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé.
- ✓ Les informations données par la lecture de la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité frontale du chariot.
- ✓ Les dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction : protège – conducteur, bouclier, dossier de charge, réglages du siège, EPI nécessaires...
- ✓ Les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes.
- ✓ Les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.
- ✓ Les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot.
- ✓ Les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur maintenance.
- ✓ Les vérifications et contrôles de son matériel à la prise de poste.

Formation Pratique

- ✓ L'adéquation
- ✓ Les vérifications
- ✓ La conduite

- ✓ La circulation
- ✓ Les manœuvres
- ✓ La maintenance

théorique et pratique

Informations Complémentaires

- ✓ La médecin du travail peut prescrire un test psychotechnique en cas de nécessité.
- ✓ La visite médicale est réalisée auprès du médecin du travail.
- ✓ Elle comprend des tests visuels et auditifs, et peut être complétée par des tests psychotechniques si le médecin le prescrit.



Les différentes catégories du R.489 que nous proposons :

Transpalettes à conducteur porté		CAT. 1A
Gerbeurs à conducteur porté		CAT. 1B
Chariots à plateau porteur		CAT. 2A
Chariots tracteurs industriels		CAT. 2B
Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 t)		CAT. 3
Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 t)		CAT. 4
Chariots élévateurs à mât rétractable		CAT. 5